

**DEPARTEMENT DE  
L'ISERE**

**ARRONDISSEMENT DE  
GRENOBLE**

**CANTON DE  
SAINT-EGREVE**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES  
DU NERON**

Siège Social : MAIRIE DE SAINT-EGREVE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2015

**NOMBRE DE MEMBRES :**

afférents au C.S. : 16  
 en exercice : 16  
 votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DOUZE DU MOIS DE MARS A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE Mr POIRIER, PRESIDENT.

Date convocation : 2 mars 2015

MEMBRES	POIRIER (Fontanil-Correns) - PITTARELLO (Provezieux) - BERTRAND (Quaix-en-Chartreuse) - BERTRAND BOISSET - EYMERY - KAMOWSKI (Saint-Egrève) - CALVO (Saint-Martin-Le-Vinoux)
MEMBRES	
MEMBRES EXCLUSIFS	DUPONT-FERRIER qui donne pouvoir à Mr POIRIER (Saint-Martin-Le-Vinoux) - SCHNEIDER - VILLOUD (Provezieux) - FALGOUT (Saint-Martin-Le-Vinoux) - COLLIAT - LAVAL qui donne pouvoir à Mr CALVO (Saint-Martin-Le-Vinoux)
PROCES-VERBAUX	Madame KAMOWSKI (Saint-Egrève) a été désignée secrétaire à l'unanimité

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

COMPETENCES OPTIONNELLES - REALISATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX - GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A USAGE INTERCOMMUNAL  
 PISCINE COUVERTE INTERCOMMUNALE A SAINT-MARTIN-LE-VINOUX  
 PISCINE DES MAILLS INTERCOMMUNALE A SAINT-EGREVE  
**TARIFS ENTrees PISCINES ET TARIF BONNETS DE BAIN A COMPTER DU 28 MAI 2015**



N° : 2015/03.03

Vu la délibération N° 2014/02.04 du 13 février 2014 portant sur les tarifs des entrées piscines et des bonnets de bain à compter du 28 mai 2014.

Considérant l'avis donné par la Commission de Gestion des Equipements Sportifs du Syndicat du 27 janvier 2015 pour la détermination des tarifs,

Considérant l'avis du Bureau Syndical du 26 février 2015,

Monsieur le Président, propose de modifier les tarifs d'entrée de la Piscine couverte à Saint-Martin-le-Vinoux et de la Piscine des Mails à Saint-Egrève, et le tarif du bonnet de bain à compter du 28 mai 2015 comme suit:

PLEINS TARIFS	Tarifs 2014	Proposition tarifs 2015	MODALITES
---------------	-------------	-------------------------	-----------

**Adultes**

Entrées adultes	2.60	2.70	
Abonnement 10 entrées adultes	20.00	20.20	

**Enfants**

Entrées enfants	1.30	1.30	Les tarifs entrées enfants s'appliquent de 6 à 17 ans
Abonnement 10 entrées enfants	9.50	9.60	

TARIFS REDUITS	Tarifs 2014	Proposition tarifs 2015	MODALITES
----------------	-------------	-------------------------	-----------

**Adultes**

Entrées adultes	1.30	1.40	Les tarifs réduits s'appliquent aux personnes dont le quotient familial est inférieur à 620€. Ils seront appliqués sous réserve de présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif : Quotient CAF ou attestation délivrée par les mairies du Canton
Abonnement 10 entrées adultes	10.00	10.10	

**Enfants**

Entrées enfants	0.70	0.70	
Abonnement 10 entrées enfants	4.70	4.80	

L'augmentation des tarifs est calculée sur la base de l'inflation +0.7% arrondie à la décimale supérieure.

ENTREES GRATUITES
- Les enfants de moins de 6 ans.
- Les maîtres-nageurs sauveteurs sur présentation de leur carte professionnelle.
- Les employés du snack de la piscine des Mails durant la période où ils travaillent (une liste devra être fournie par l'association gérante).
- Les saisonniers des équipements durant la période où ils travaillent (une liste devra être fournie par le service des sports de la Ville de Saint-Egrève).
- Les membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Egrève (une liste devra être fournie)
- La Gendarmerie de Saint-Egrève pour l'entraînement de son personnel (une liste devra être fournie).

TARIF BONNET DE BAIN	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Bonnet bain standard	1.30 €	2.00 €



folio 3 / 3

N° : 2015/03.03

Après discussion au sein de l'Assemblée,

### **LE COMITE SYNDICAL**

Accepte et fixe à l'unanimité les tarifs d'entrées de la Piscine couverte à Saint-Martin-le-Vinoux et de la Piscine des Mails à Saint-Egrève comme présentés ci-dessus à compter du 28 mai 2015.

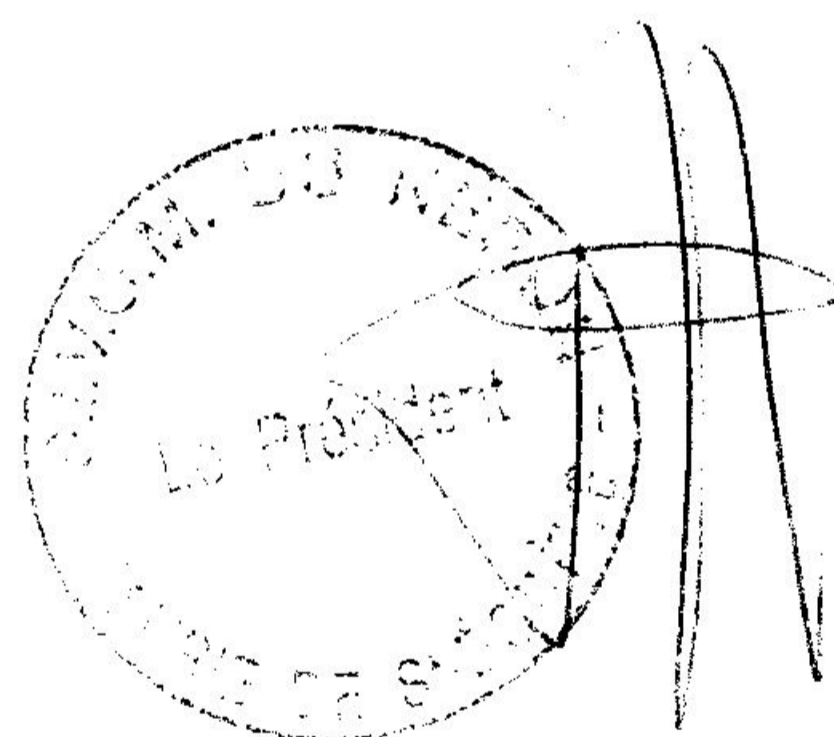
Accepte et fixe à l'unanimité le tarif pour l'achat de bonnet de bain comme indiqué ci-dessus, à compter du 28 mai 2015.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève les jour, mois et an susdits

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

J-Y POIRIER



Compte-rendu succinct de la présente délibération affiché le : 19 mars 2015